

introduction à

UN PROGRAMME D'ÉDUCATION AU CHOIX DE CARRIÈRE

par Benoît Cinq-Mars

direction des programmes de la Direction générale du développement pédagogique.

Sous le titre « Renseignements sur les écoles et les professions », le Département de l'Instruction publique introduisait, il y a plus de vingt ans, l'information scolaire et professionnelle comme programme dans les écoles secondaires.

Le ministère de l'Éducation, sensible aux besoins des élèves en matière d'information scolaire et professionnelle, a démontré son intention de répondre à ces besoins en précisant dans la nouvelle répartition des matières de L'École québécoise la place de l'information scolaire et professionnelle au secondaire. Cette politique a exigé que l'on reconsidère le programme officiel et les nombreux programmes locaux existants dans plusieurs commissions scolaires.

Les enquêtes et recherches locales effectuées pour préciser les besoins des élèves, les études des programmes-maison vécus au Québec, la considération des théories du développement vocationnel et des dernières recherches dans le domaine, l'examen de nombreux programmes utilisés en Amérique du Nord et connus souvent sous le nom de « Career Education » a permis de redéfinir et de mieux cerner l'objet et les orientations du nouveau programme d'information scolaire et professionnelle, appelé *Éducation au choix de carrière* (ECC). Ce programme d'enseignement et de formation privilégie une approche collective de sensibilisation et d'implication aux phénomènes à considérer dans un processus d'orientation, processus crucial dans le développement de l'élève.

Le programme ne constitue donc pas seulement une mise à jour des contenus de l'information scolaire et professionnelle jusqu'à maintenant exploités dans divers programmes régionaux ; il témoigne aussi d'un effort de systématisation de ces contenus en fonction d'une nouvelle approche dans la conception des programmes d'enseignement.

Il est inspiré d'une nouvelle conception de l'élève, d'une philosophie renouvelée de l'intervention psycho-pédagogique et d'une redéfinition de l'information scolaire et professionnelle par rapport à la place qu'elle occupe et aux finalités qu'elle poursuit.

Besoins de l'élève du secondaire¹

Dégageons d'abord les besoins de l'élève du secondaire dans le développement de sa carrière scolaire et professionnelle.

Les études secondaires constituent dans le contexte québécois une étape déterminante au niveau de la préparation socio-professionnelle des élèves. C'est en effet pendant cette période que les jeunes sont confrontés de façon plus impérative aux problèmes de choix scolaires et professionnels. De ce fait, les besoins qu'ils éprouvent sont nombreux et complexes.

Pour choisir une profession en connaissance de cause et effectuer ce choix de façon raisonnée, réaliste et éclairée, l'élève doit, d'une part, avoir eu l'occasion de réfléchir sur *lui-même*, parce qu'on lui demande de poser des choix qui sont en fonction de sa personne et, d'autre part, avoir eu la possibilité d'étudier d'abord le *système scolaire* et ses nombreuses possibilités de formation, puis les *différentes professions* avec leurs voies d'accès, leurs débouchés sur le marché du travail et le *monde du travail* lui-même. À cela s'ajoute la nécessité de familiariser l'élève à différentes techniques de prises de décision, de manière à l'aider à développer sa propre *stratégie de choix professionnel*.

Le programme ECC : une réponse à ces besoins.

Tous les agents d'éducation : parents, enseignants, administrateurs scolaires... conviennent que l'élève a droit de recevoir l'aide nécessaire pour satisfaire ses besoins d'orientation. Le programme Éducation au choix de carrière (ECC) y joue un rôle primordial et de premier plan. Le choix professionnel ne doit pas être laissé au hasard des vicissitudes de l'existence mais résulter d'une réflexion basée sur la connaissance des possibilités offertes par la société.

Valeurs privilégiées par le programme

Les visées éducatives d'épanouissement et de réalisation de soi par le biais des choix et du processus décisionnel se réclament ou s'inspirent de certaines valeurs :

- *Le sens de l'autonomie*, où l'élève, tant dans ses attitudes que dans ses habiletés intellectuelles, apprend à gérer son propre développement vocationnel.
- *Le sens de la liberté*, qui, sans nier l'appartenance à un milieu donné, permet à l'élève de prendre conscience de stéréotypes et de préjugés qui limitent, d'une certaine manière, la perception de soi et de son environnement social et culturel.
- *Le sens de la responsabilité* et de la prise en charge personnelle suppose que, face à la complexité du processus de décision, l'élève inscrive ses préoccupations dans une perspective préventive où il apprendra à vivre, étape par étape, les habiletés et les attitudes qu'il lui faut maîtriser pour progresser.
- *Le sens de l'effort* et le souci de travailler à son épanouissement, par lesquels l'élève s'attache à découvrir ce qu'il a à donner et à investir dans sa vie d'adulte.
- *Le sens de l'intériorité* et l'aptitude à communiquer avec authenticité les expériences de son quotidien, sans négliger dans cette ouverture au monde tout son univers affectif, mais dans le respect de lui-même et d'autrui.
- *La formation à la créativité*. L'élève est instrumenté et habilité à dépasser ses limites personnelles et les contraintes de son milieu. Il s'agit ici de miser sur son aptitude à imaginer des scénarios qui lui permettent d'aller au-delà de lui-même et de la réalité.

Principes directeurs du programme

- Le développement vocationnel est fonction du développement personnel et social de l'élève et les deux s'influencent mutuellement.
- Le développement vocationnel peut être considéré comme un problème à vivre et à résoudre. Il ne peut se concrétiser, vu sa complexité et le temps qu'il faut y consacrer, au hasard de quelques rencontres fortuites. Il découle d'une progression qui suppose un encadrement constant et suivi.
- Le développement vocationnel se traduit par des choix qui supposent la maîtrise d'informations et de connaissances. L'information prend toute sa valeur quand elle s'attache à satisfaire les besoins des élèves et qu'elle est utilisée par ceux-ci afin de faciliter l'expression de choix éclairés.
- Si les choix professionnels ne peuvent plus s'improviser, en raison de la complexité de la société, il en est de même des choix scolaires qui doivent les préparer. L'information doit aider l'élève à réconcilier ces deux mondes qui sont l'école et le travail.
- L'éducation au choix de carrière trouve sa finalité d'abord dans le choix par l'élève d'un programme de formation, puis d'une occupation, et ultimement, dans l'élaboration continue d'un plan de carrière répondant à ses aspirations.

Conséquemment, on peut énoncer les postulats suivants :

- *L'information doit être associée aux théories du développement vocationnel*. Puisque l'information a pour finalité d'aider les élèves à faire des choix éclairés, il est nécessaire qu'elle soit associée aux théories qui veulent expliquer ces phénomènes. D'une certaine manière, ce sont ces théories qui doivent servir de cadre au type, à la qualité et à la quantité d'informations requises dans un choix donné.
- *L'information doit être significative*. L'élève va s'appliquer à rechercher et à recevoir toute information qui répond à un besoin ressenti, ou qui lui apparaît comme utile et nécessaire à son développement. Une autre façon de rendre l'information scolaire et professionnelle significative pour l'élève, c'est de l'aider à examiner ces données à partir de ce qu'il connaît déjà. L'information prend alors beaucoup plus de sens et de valeur pour l'élève ; elle ne lui est plus étrangère, elle ne manque plus d'à propos.
- *L'information doit être structurée*. Les informations nécessaires à la formulation d'un choix éclairé sont de toute évidence dispersées et complexes. L'ensemble des éléments à connaître doit être, selon les théories de l'apprentissage, hiérarchiquement présenté de sorte que chaque notion serve d'ancrage à des contenus notionnels de plus en plus complexes.
- *L'information doit être traitée en considérant les états affectifs et cognitifs de l'élève*. Plus la dimension affective est prise en considération, plus l'élève devient personnellement impliqué, ce qui entraîne des modifications dans son comportement. La psychologie cognitive explique comment les attitudes et les états émotifs affectent les façons de percevoir et de sélectionner les données. Il faut donc, dans un contexte de formation et de développement, privilégier des apprentissages où les processus affectifs sont intégrés aux processus cognitifs.
- *L'information doit miser sur le potentiel de l'élève et lui redonner confiance*. Une des raisons pour lesquelles les élèves de l'école secondaire n'investissent pas toujours beaucoup d'énergie et d'effort dans leurs processus décisionnels, c'est qu'ils ont trop souvent l'impression d'être absolument incapables de contrôler leur environnement scolaire et professionnel. Surtout, lorsqu'il s'agit de choisir, ils se croient prisonniers de la structure ou du contexte. C'est en connaissant les difficultés inhérentes aux processus décisionnels que l'élève saura mieux les surmonter.

OBJECTIFS ET BUTS DU PROGRAMME

Le programme entend donc rejoindre l'élève sur tous les plans. Puisque le processus décisionnel se caractérise par des habiletés, des attitudes et des informations appropriées et de qualité, l'éducation au choix, préoccupation ultime du programme, doit, tout en visant l'expression et l'épanouissement de l'élève dans des choix éclairés, faciliter son intégration dans un milieu éducatif et professionnel. Le programme entend ainsi, par sa démarche formative et éducative, contribuer à former un citoyen autonome et responsable.

Objectif global

Ces visées éducatives, qui veulent spécifiquement répondre aux besoins prioritaires de l'élève peuvent se synthétiser dans une formule qui devient l'objectif global du programme :

Le programme, tout en intégrant dans une démarche d'éducation psychologique au choix certains aspects importants du développement vocationnel, vise à habiliter l'élève à faire des choix éclairés d'éducation et de formation professionnelle, choix congruents par rapport à lui-même et réalistes par rapport au marché du travail, le tout dans une perspective de réalisation de soi.

Buts du programme

De cette formule découlent les buts poursuivis qui viennent exprimer plus particulièrement le rôle que le programme est appelé à jouer en regard de l'objectif global. Ce programme devrait permettre à l'élève :

- de développer les *habiletés* lui permettant de traiter cognitivement et affectivement les informations dont il dispose ou qu'il peut acquérir, de telle sorte que ces informations puissent être mises à profit dans le processus de décision ;
- de développer des *attitudes* positives à l'égard de sa démarche personnelle de formation scolaire et professionnelle et de la réalité socio-politico-économique, sans lesquelles la qualité de toute éducation au choix serait compromise ;
- d'acquérir et de maîtriser, afin de les intégrer au processus de décision, les *informations* nécessaires à la formulation de choix éclairés :

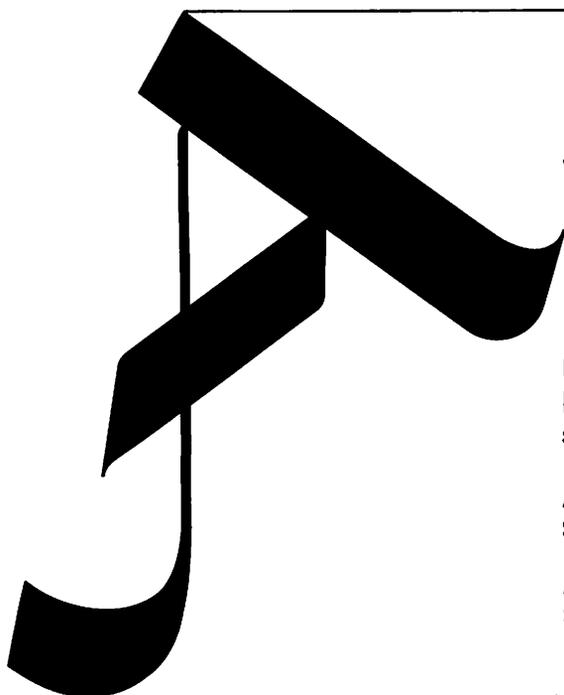
- d'être en mesure d'élaborer et de s'engager, le moment venu, dans un *plan personnel de carrière*.

Objectifs généraux du programme

Ces buts, à leur tour, doivent se traduire dans des intentions éducatives plus spécifiques et dans des changements anticipés chez l'élève.

À cet égard, les objectifs généraux du programme énoncent des comportements recouvrant la réalité du processus décisionnel. Parce que les intentions de formation et d'éducation ont trait à des comportements séquentiels et cumulatifs dans le développement vocationnel et que ce programme de développement s'étend de la 1^{re} à la 5^e secondaire, chacun des objectifs généraux se situe à un degré ou à un autre du secondaire. Ils deviennent ainsi des objectifs généraux de degré. Ainsi l'élève sera amené :

- en 1^{re} et 2^e secondaire à *Explorer* les diverses composantes de son identité personnelle et de son environnement scolaire et professionnel dans une démarche de développement vocationnel.
- en 3^e secondaire à *Cristalliser* dans la formulation d'une orientation générale les multiples éléments de connaissance découverts lors de l'exploration.
- en 4^e secondaire à : *Spécifier* ses préférences vocationnelles et décider des projets qui tiennent compte de ce qu'il veut et de ce qu'il peut.
- en 5^e secondaire à : *Réaliser* les décisions prises antérieurement en prévoyant toutes les étapes de matérialisation de ses choix scolaires et professionnels.



Alliance
mutuelle-vie

Une compagnie dont
les seuls propriétaires
sont les assurés

Assurance en vigueur
\$5.9 milliards

Actif
\$412 millions.